

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 9,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 Novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, articles 7 et 11,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 21 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit 7 postes ouverts,

Vu la demande de réinscription formulée par un agent inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne,

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des Techniciens territoriaux par voie de promotion interne est établie comme suit :

Mr ALLAIN Laurent	Agent de maîtrise	S.I.C.O.V.A.D.
Mr DE CASTRO David	Agent de maîtrise principal	Mairie de LIFFOL LE GRAND
Mr GATTO Pasquale	Agent de maîtrise principal	Mairie de NEUFCHATEAU
Mr GROSDMANGE Thierry	Agent de maîtrise principal	Mairie de URIMENIL
Mr HENZLER Cyril	Agent de maîtrise principal	Mairie de LE THOLY
Mr LAMBLIN Laurent	Agent de maîtrise principal	Mairie de MIRECOURT
Mr MARULLO Julien	Agent de maîtrise principal	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Article 2 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Au titre de l'année 2023, est réinscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien en deuxième réinscription :

Mr THIEBAUT Stéphane	Agent de maîtrise principal	S. I. des Eaux des Monts Faucilles	CAP 03/11/2020
-----------------------------	-----------------------------	------------------------------------	-----------------------

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 16 Juin 2023

Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont